



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 janvier 2024

Date de la convocation :
10 janvier 2024

Membres	18 suite au décès récent d'un conseiller
Présents	17
Pouvoirs	1
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-quatre, le **seize janvier** à **dix-neuf heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Annick NOSSEREAU, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-01-003

9.1 – *Autres domaines de compétences*

Eglise – restauration de la maquette ex-voto

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude technique, un dépoussiérage et un nettoyage ont été réalisés sur la maquette de l'Union de 1848 inscrite au titre des monuments historiques, installée dans l'église.

Il s'avère que des travaux de restauration sont préconisés pour préserver au mieux l'ensemble de cette maquette, qui consisteraient :

- ✓ **Pour la coque :**
 - Nettoyage des polychromies, consolidation du personnage
 - Fixation des éléments mobiles et remise en place des éléments déposés
 - Retouches
 - Tournage en bois de hêtre de 19 canons
- ✓ **Pour le gréement :**
 - Restauration du sommet du grand mât

Transmis en Préfecture le	16/01/2024
Reçu en Préfecture le	16/01/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20240116-2024-01-003-DE	
Publication électronique le	17/01/2024

- Remise en état des manœuvres dormantes et manœuvres courantes
- Restauration / restitution des systèmes de maintien pour les vergues de perroquet
- Restitution de la bonnette manquante / remise en ordre des voiles de bonnettes
- Restitution du sommet manquant du mât d'artimon et mise en place
- Création de bras et de balancines pour toutes les vergues
- Restauration des enfléchures (raboutage ou restitution)

✓ **Pour la voile :**

- Consolidation des zones présentant des fentes et des accros
- Nettoyage
- Désacidification

De plus, une réflexion a été menée quant au lieu de repose de la maquette. Il n'est absolument pas conseillé de la remettre au même emplacement dans les mêmes conditions. L'idéal serait de la mettre hors poussière, hors UV et hors variation trop forte d'hydrométrie pour aider à la préservation des fibres textiles.

Lors d'une visite sur place avec le conservateur des monuments historiques, il a été envisagé de l'installer sous une arcade, avec un système de treuil, afin de faciliter le levage et la descente de la maquette pour son entretien futur.

Le Maire fait part que des devis ont été sollicités auprès d'entreprises qualifiées et qu'elles ont transmis les offres suivantes :

- ✓ Mme Agnès BLOSSIER pour la restauration de la maquette : 13 630 € HT
- ✓ SARL GOUGEON pour la mise en place du système de levage : 1 786 € HT

Soit un montant total de 15 416 € HT, soit 18 499.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la réalisation de ces travaux,
- Retient les devis de Madame BLOSSIER et de la SARL GOUGEON, pour un montant total HT de 15 416 €, soit 18 499.20 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

